

POLITIQUE DE VACCINATION POUR LES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Information et marche à suivre

La Politique de vaccination décrite dans ce document s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.).

SVP **LIRE ATTENTIVEMENT** les informations et directives suivantes afin d'éviter les conséquences que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

1. Pourquoi avoir une Politique de vaccination?

Ces mesures de vaccination sont prises pour assurer la sécurité des stagiaires et des personnes de leur entourage, des patients et des autres professionnels de la santé. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux considère qu'un stagiaire devrait avoir reçu les vaccins qu'il recommande. Il en va de même pour les établissements de santé qui peuvent refuser d'accueillir un stagiaire qui refuse ou néglige de respecter ces mesures.

2. D'où vient cette politique?

Cette politique a été élaborée en fonction des recommandations établies par la Direction de la protection de la Santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et a été intégrée au Protocole d'immunisation du Québec du MSSS, sous la recommandation du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

3. Qui est responsable?

Chaque étudiant admis à la Faculté de pharmacie dans les programmes visés est responsable d'effectuer les démarches nécessaires pour compléter la politique de vaccination et ce, dans les délais requis. La Faculté de pharmacie a la responsabilité de s'assurer que l'immunisation du stagiaire est conforme aux recommandations de santé émises par le Ministère de la Santé et des Services sociaux et d'en informer les établissements, et ce, avant le début des stages de l'étudiant.

4. Quelles sont les mesures de vaccination à compléter?

Le programme de vaccination comprend :

- le dépistage tuberculique (PPD) et suivi, si nécessaire. Le PPD en 2 épreuves n'est plus indiqué pour les étudiants qui répondent aux 4 critères suivants :
 - nés au Canada depuis 1976; et
 - n'ayant pas reçu le vaccin BCG; et
 - n'ayant pas eu d'exposition connue à un cas de tuberculose contagieuse; et
 - n'ayant pas fait de séjour d'une durée cumulative de 3 mois ou plus à l'extérieur du Canada ou de certains pays (liste disponible à l'annexe 3).

- la mise à jour de la vaccination :
 - Immunisation contre la coqueluche
 - Vaccin diphtérie-tétanos
 - Vaccin contre la poliomyélite
 - Vaccin MMR II (rougeole, rubéole, oreillons) avec une 2^e dose de vaccin pour la rougeole si nécessaire
 - Vaccin hépatite B
 - Recherche sérologique d'anticorps contre l'hépatite B (lorsque qu'indiqué)
 - Protection contre la varicelle (recherche d'anticorps et vaccination si nécessaire)
 - Méningocoque

5. Où puis-je me faire vacciner?

La mise à jour de la vaccination peut être faite en s'adressant au CLSC de sa région ou à son médecin ou dans une pharmacie offrant les services d'une infirmière.

Puisque des délais sont requis entre certains vaccins, il ne faut pas attendre avant de procéder.

6. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous médicaux?

- 1) Votre **carnet de vaccination** personnel ainsi que toutes autres preuves de vaccination antérieure;
- 2) La section « **Information sur la vaccination des étudiants** » de la politique de vaccination pour les étudiants en pharmacie (pages 4 à 7);
- 3) Formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique** » (**Annexe 1**) à être complété par le médecin ou l'infirmière.

7. Que dois-je faire si j'ai déjà complété une mise à jour de la vaccination dans un autre programme de santé?

Nous suggérons aux étudiants ayant déjà rempli des formulaires semblables dans un autre programme de santé à l'Université de Montréal ou ayant travaillé dans des milieux hospitaliers d'aller se procurer les copies originales des documents aux départements concernés et de les apporter avec eux lors du rendez-vous médical.

8. Quels documents dois-je remettre à la Faculté de pharmacie?

- 1) Le formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique** » (**Annexe 1**) dûment complété par un médecin ou une infirmière.
- 2) Le formulaire « **Engagement de l'étudiant : Séjour en région à risque pour la tuberculose** » (**Annexe 2**) signé par l'étudiant.
- 3) Le questionnaire « **Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose** » (**Annexe 3**) dûment complété et signé par l'étudiant.

Les carnets de vaccination ne doivent pas être envoyés à la Faculté de pharmacie et ne seront pas consultés.

9. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter le programme de vaccination?

Le programme de vaccination peut prendre jusqu'à **7 mois** à compléter selon les vaccins manquants. Comme des stages devront être réalisés dès le printemps de la 1^{re} année, il est fortement suggéré aux étudiants de débiter le processus dès réception de l'offre d'admission afin d'éviter les conséquences encourues par la remise de documents incomplets ou en retard.

10. Quand dois-je retourner les documents dûment complétés?

Les documents complétés doivent être remis avant le 22 novembre 2020 à 16 h.

En cas de délai, vous êtes responsable de communiquer avec la coordonnatrice des stages du programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée pour convenir d'un nouvel échéancier, via stages-mpa@pharm.umontreal.ca sinon votre dossier sera jugé incomplet.

11. Où dois-je retourner les documents lorsqu'ils sont tous complets?

Vous devez numériser votre dossier de vaccination (annexes 1, 2 et 3) et l'envoyer à stages-mpa@pharm.umontreal.ca en un seul fichier PDF identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_Vacc** avant le 22 novembre 2020 à 16h.

Si votre vaccination n'est pas à complétée, vous devrez indiquer la date de votre prochain RDV dans votre courriel. A chaque mise à jour de votre dossier de vaccination, vous devrez envoyer la copie électronique de la version la plus récente de votre dossier de vaccination (annexe 1, 2 et 3).

12. Quelles sont les conséquences encourues par les étudiants dont les documents sont incomplets ou non remis dans les délais?

Tout étudiant dont le dossier de vaccination est incomplet ou non remis dans les délais prescrits risque les conséquences suivantes :

- 1) Le report de toute rotation de soins directs aux patients à une date ultérieure qui sera déterminée selon les disponibilités du milieu.
- 2) L'entrée en stage de soins directs aux patients sera autorisée uniquement lorsque le dossier sera conforme aux recommandations établies dans la politique de vaccination.

Personne ressource :

Coordonnatrice des stages de la Maîtrise en pharmacothérapie avancée : stages-mpa@pharm.umontreal.ca

INFORMATIONS SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANTS

Programme de vaccination des sciences de la santé :
Ergothérapie, Médecine, Médecine dentaire,
Pharmacie, Physiothérapie, Sciences infirmières, Travail social*

* Excluant les dépistages de tuberculose pour le programme de travail social

Informations pour les étudiants

Il est souhaitable que les étudiants admis débutent leur programme de vaccination au Centre Local de Santé Communautaire (CLSC) de leur secteur de résidence, **dès la réception des documents.**

Il est de votre responsabilité de vérifier, à chaque fois que vous vous faites vacciner, que le vaccin reçu a été inscrit au carnet **ET** sur le formulaire. Cela diminue le nombre de procédures que vous aurez à faire.

À chaque visite vaccinale, apportez avec vous toutes les preuves de vaccination antérieure (enfance, adolescence, lors d'une blessure, à l'hôpital, dans un CLSC ou dans une clinique, lors d'un voyage ou d'un autre stage en milieu hospitalier). Toutes ces preuves peuvent être sous forme de carnet de santé ou de vaccination, de carte- fiche, de photocopie, de dossier médical ou de dossier informatique. Si vous les avez perdues, laissées dans votre pays d'origine ou autre raison, vous devez **faire les démarches pour les retrouver** autrement la vaccination est à refaire.

Avis aux vaccinateurs

SVP compléter toutes les informations concernant les immunisations incluant le nom des vaccins ou test (si requis), la date d'immunisation ou du test, ainsi que vos initiales, que vous ayez ou non administré le vaccin.

Assurez-vous de signer la feuille et apposer votre **sceau ou noter votre institution** au bas de la page, soit dans la section programme vaccinal amorcé ou programme vaccinal complété, selon le cas.

Certaines conditions exemptent l'étudiant de certains vaccins. Une documentation médicale adéquate est exigée pour expliquer une telle exemption. Les conditions de santé sont :

- Une allergie à un vaccin ou à une de ses composantes;
- L'immunosuppression;
- Une grossesse.

- **DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE : TCT (PPD) (2 ÉTAPES)**

Indiqué	Non indiqué	Particularités
<ul style="list-style-type: none"> • Stagiaires des programmes² d'ergothérapie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie et des sciences infirmières • Histoire vaccinale de BCG 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez déjà une épreuve de dépistage antérieure positive ($\geq 10\text{mm}$): preuve écrite obligatoire • Histoire antérieure de tuberculose • Stagiaires des programmes d'optométrie, d'audio/ortho, de nutrition et de travail social 	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez déjà fait un dépistage négatif en 2 étapes, un seul test de contrôle est requis si vous avez été exposé de façon significative

² Si indiqué selon les recommandations du PIQ : se référer au questionnaire « Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose » pour les critères.

Lecture du test, si requis:

- 1^{er} test : réaction < 10 mm → **refaire** un 2^e test à un intervalle de 1 à 4 semaines.
- Dès que résultat ≥ 10 mm (1^{re} ou 2^e étape) → la personne sera dirigée vers un médecin pour entreprendre les procédures habituelles (examen médical et/ou radiographie pulmonaire et suivi, si nécessaire).

Ne pas administrer de vaccin vivant (varicelle ou MMR) avec le 1^{er} TCT sinon il faudra attendre 4 semaines avant d'effectuer le 2^e TCT.

COQUELUCHE

- **Tous les étudiants doivent avoir au moins UNE DOSE de vaccin dcaT à vie.**
 - Pour l'étudiant qui n'a jamais reçu de dcaT, aucun intervalle n'est à respecter depuis la dernière administration d'un dT si la composante coqueluche est requise. Administrer le vaccin dès que possible.
- Si la primo-vaccination est à faire contre la diphtérie et le tétanos, une de ces doses devra être associée avec la coqueluche.
- Seules les étudiantes qui seraient enceintes nécessiteraient un rappel de dcaT, de préférence entre la 26^e et la 32^e semaine, et à chaque grossesse.

DIPHTÉRIE-TÉ́TANOS

- Si la 1^{re} dose est donnée avant l'âge de 4 ans : 4 doses, dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Si la 1^{re} dose est donnée à l'âge de 4 ans ou plus : 3 doses dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Dans les 2 cas, un rappel est requis seulement à partir de 50 ans, si la dernière dose remonte à 10 ans et plus.
- Si primo-vaccination à refaire : 3 doses de dT dont une de dcaT, réparties sur 7 mois.

POLIOMYÉLITE

- La poliomyélite étant éradiquée des Amériques, **il n'est maintenant plus nécessaire de vacciner les adultes** au Canada selon la mise à jour du PIQ de novembre 2013.
- Pour les étudiants de moins de 18 ans, ils seront considérés comme bien immunisés s'ils ont reçu 3 doses dont une à l'âge de 4 ans et plus. Procéder à la vaccination si non adéquatement immunisé.

ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS

Rougeole

Est considéré protégé contre la rougeole, l'étudiant qui :

- Est né en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né en 1970 ou après : a reçu 2 doses de vaccin; après l'âge d'un an, en respectant un intervalle d'un mois ou plus entre les 2 doses;
- A une attestation médicale certifiant avoir fait la rougeole avant 1996;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.

Rubéole

Est considéré protégé contre la rubéole, l'étudiant qui :

- A une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rubéole (≥ 10 UI/ml).

Oreillons

Est considéré protégé contre les oreillons, l'étudiant qui :

- Est né en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né en 1970 ou après : a une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin reçu après l'âge d'un an;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre les oreillons.

N.B. Si l'étudiant n'est pas protégé contre une ou l'autre de ces 3 maladies, il devra recevoir le vaccin combiné trivalent MMR.

VARICELLE

Est considéré protégé contre la varicelle, l'étudiant qui :

- A une histoire antérieure de varicelle, à partir de l'âge de 1 an (**assurez-vous que l'âge ou l'année de la maladie est écrit sur le formulaire**);
- A une histoire antérieure de zona quel que soit l'âge;
- A une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle;

- A une preuve écrite de vaccination avec le nombre de doses requises selon l'âge (1 dose de vaccin si reçu avant l'âge de 13 ans et né avant le 1^{er} avril 2009, sinon 2 doses de vaccin à un mois ou plus d'intervalle), **même en présence d'une sérologie négative.**
 - ↳ Afin de renforcer son immunité, on donnera une 2e dose du vaccin contre la varicelle au stagiaire/travailleur de la santé ayant reçu 1 dose du vaccin seulement s'il est exposé de façon significative à un cas de varicelle ou de zona.

HÉPATITE B

La série vaccinale de 2 ou 3 doses en 6 mois (selon l'âge) devrait être reçue avant une exposition professionnelle éventuelle, accompagnée d'une recherche sérologique d'anticorps après la vaccination de 3 doses d'hépatite B si la dernière dose remonte à moins de 6 mois.

Un titre d'anti-HBs ≥ 10 UI/L après la vaccination indique que la personne est jugée protégée contre l'hépatite B et considérée comme « répondeur » au vaccin, peu importe le nombre de doses reçues.

Dans le cas où la dernière dose remonte **à plus de 6 mois**, une évaluation en post-exposition est recommandée en cas d'accident.

- Pour la vaccination en cours, le dosage d'anti-HBs devrait être réalisé après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois après la fin de la série vaccinale.
- Si le 1^{er} dosage est négatif, l'étudiant devra recevoir entre 1 et 3 doses du vaccin et faire d'autres sérologies.

MÉNIGOCOQUE C

- Tous les étudiants de moins de 18 ans doivent avoir reçu 1 dose du vaccin contre le méningocoque C.

Sources :

Protocole d'immunisation du Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs, Recommandations, MSSS, décembre 2017.

Vaccins recommandés selon les types de stages et de disciplines autres que le domaine de la santé, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2013.

ANNEXE 2

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT : SÉJOUR EN RÉGION À RISQUE POUR LA TUBERCULOSE

Politique

« Tout étudiant ou étudiante inscrit(e) au programme de Pharm. D. ou au programme de Qualification en pharmacie à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui, après avoir mis à jour sa vaccination auprès de la Faculté de pharmacie, séjourne dans une région où la tuberculose est endémique* est responsable de procéder à un PPD de contrôle (5 TU) trois (3) mois après son retour. Dès lecture du test, il ou elle doit aviser la Faculté de pharmacie du résultat de celui-ci. »

** Pour connaître les régions où la tuberculose est endémique, l'étudiant est invité à communiquer avec l'Institut thoracique de Montréal (514 934-1934) ou à consulter le site web de l'Organisation mondiale de la Santé (www.who.int/fr/).*

Je m'engage à respecter cette politique.

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature)

(Date)

ANNEXE 3

Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose

Les étudiants des programmes dont le dépistage de tuberculose est recommandé doivent répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous né à l'**extérieur** du Canada? oui* non

Êtes-vous né au Canada **avant** le 1^{er} janvier 1976?. oui* non

Avez-vous déjà reçu le vaccin contre la tuberculose (BCG)? oui* non
↳ Dans l'incertitude, joindre la page de votre carnet de vaccination

Avez-vous déjà eu une exposition connue dans le passé
à un cas de tuberculose contagieuse? oui* non

Avez-vous fait un séjour d'une durée cumulative de 3 mois
ou plus dans un pays **autre** que ceux énumérés ici-bas? oui* non
↳ Si vous avez répondu oui à la dernière question, dans quel(s) pays avez-vous voyagé
et combien de temps?

↳ Canada,

↳ États-Unis,

↳ Australie,

↳ Nouvelle-Zélande,

↳ Pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse),

↳ Les Antilles (à l'exception d'Haïti et de la République dominicaine).

***Répondre à une question avec astérisque nécessite de pratiquer les dépistages de tuberculose tel que recommandé par le MSSS, selon l'évaluation du professionnel de la santé**

Prénom et nom en lettres moulées : _____

Date : _____ Signature de l'étudiant : _____